



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense : personnel

Question écrite n° 61404

Texte de la question

Mme Françoise Guégot interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur le statut d'ingénieur cadre technique, propre au ministère de la défense. Non reconnu par les autres administrations et collectivités territoriales, ce statut n'offre pas aujourd'hui la possibilité d'un transfert simple vers un autre service de l'État. Cela pose un problème majeur pour un certain nombre de personnes en besoin de mobilité professionnelle. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour faciliter la mobilité des personnels contractuels de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Guégot](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61404

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9811

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)